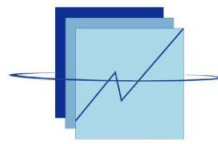


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

Janvier 2026



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cet indicateur rénové, base 100 en 2015, mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait aux données de base, à la nomenclature, au champ de couverture et aux pondérations. Ainsi, contrairement à l'ancien IHPI qui était déterminé avec les quantités, l'IHPI rénové est un indicateur volume. L'utilisation du volume à la place des quantités permet de mieux tenir en compte des changements de qualité des produits. Par ailleurs, le champ d'application de l'IHPI rénové se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IHPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IHPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en glissement annuel.

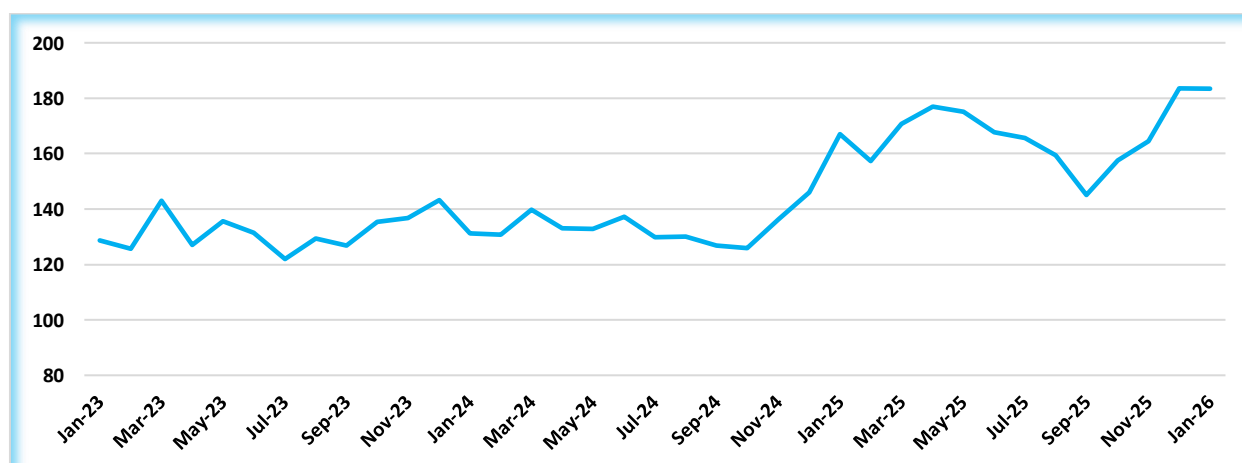
Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 85,7%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : En janvier 2026, la production industrielle augmente de 9,9% comparée à janvier 2025.

En janvier 2026, la production industrielle hors égrenage de coton se relève de 9,9% relativement à celle de la même période en 2025. Cette évolution est imputable à l'accroissement de la production d'électricité, de gaz et d'eau (+25,9%) et à la bonne tenue des industries extractives (+10,4%) et manufacturières (+7,6%). En revanche, la production des industries environnementales se contracte de 22,9% sur la période sous revue.

S'agissant de l'activité d'égrenage de coton, elle progresse de 33,1%, en glissement annuel, en janvier 2026.

Graphique 1: Évolution de la production industrielle hors égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

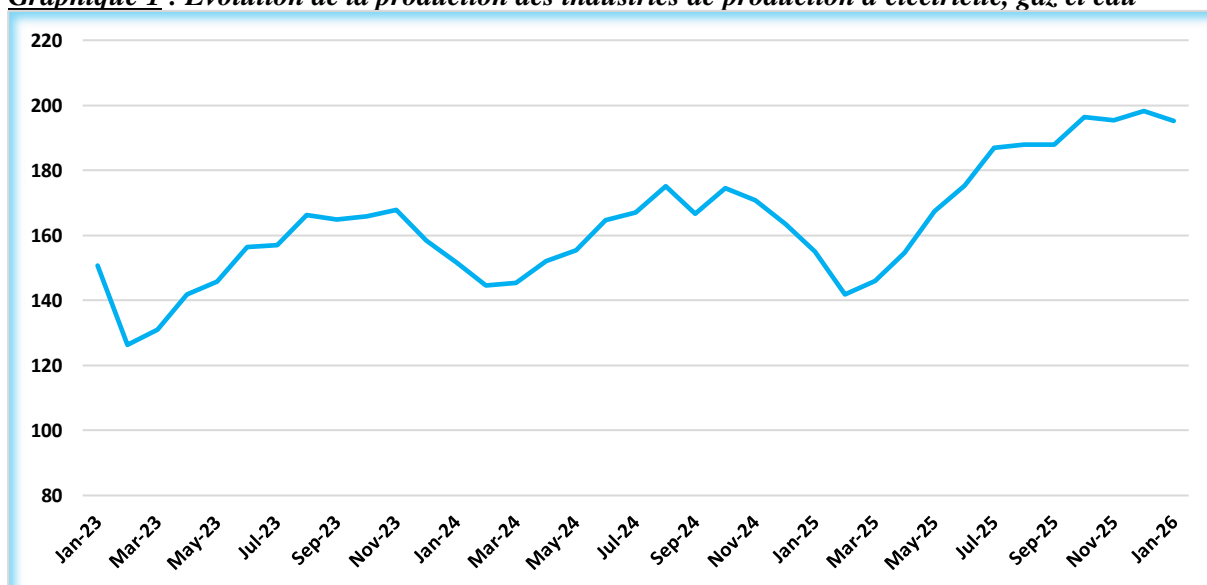


ANALYSE SECTORIELLE

La production d'électricité, de gaz et d'eau augmente

En référence à la même période de 2025, la production d'électricité, de gaz et d'eau s'accroît de 25,9% en janvier 2026. Cette augmentation est imputable à la performance notée dans la production d'électricité et de gaz (+29,6%) et d'eau (+10,9%) sur la période sous revue.

Graphique 1 : Evolution de la production des industries de production d'électricité, gaz et eau

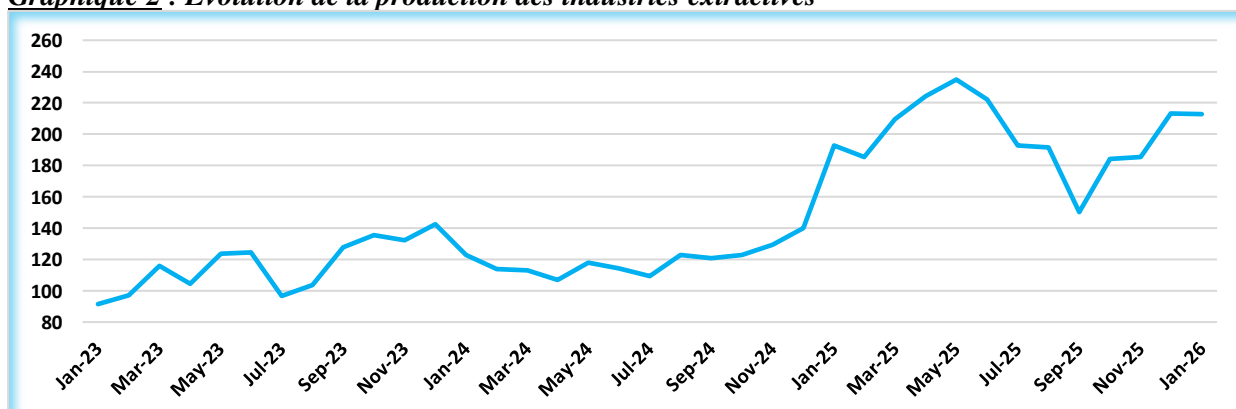


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

La production des industries extractives se renforce

Comparativement au mois correspondant de 2025, la production des industries extractives augmente de 10,4% en janvier 2026, en liaison avec la bonne tenue de l'activité d'extraction de pétrole et de gaz (+13,4%) ainsi qu'à la bonne tenue de l'activité d'extraction des autres produits des industries extractives (+44,5%). En revanche, l'activité d'extraction de minerais métalliques se rétracte de 22,2% sur la période sous revue.

Graphique 2 : Evolution de la production des industries extractives



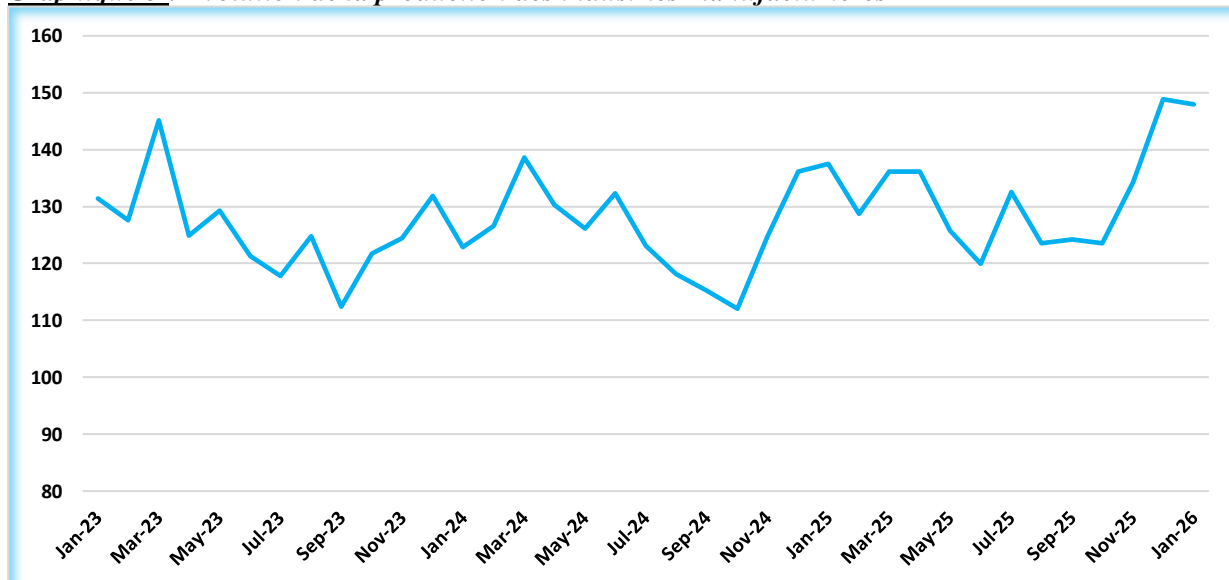
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



La production manufacturière s'accroît

En janvier 2026, la production manufacturière progresse de 7,6%, relativement à celle de la même période de 2025. Cette augmentation est attribuable, à la bonne tenue de l'activité de fabrication de papier et carton (+28,7%), de produits métallurgiques et de fonderie (+20,5%), de produits agroalimentaires (+14,6%) et des matériaux minéraux (+4,3%). Toutefois, les activités de raffinage et de cokéfaction (-6,7%) et de fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques (-4,6%) reculent sur la période sous revue.

Graphique 5 : Evolution de la production des industries manufacturières

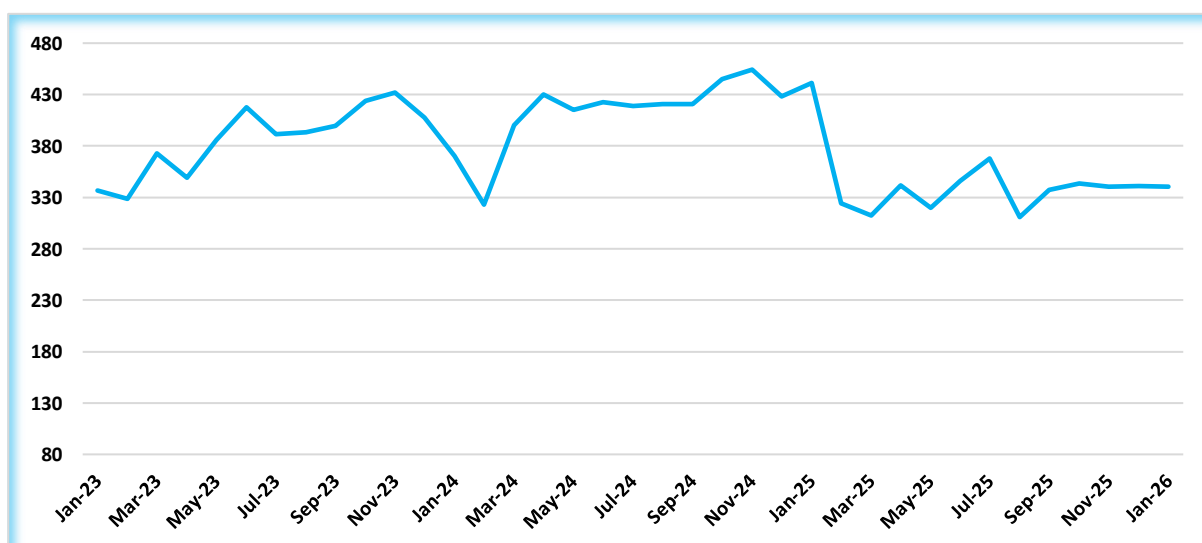


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

La production des industries environnementales recule

La production des industries environnementales diminue de 22,9% en janvier 2026 comparativement au même mois de 2025. Cette évolution est liée à la chute notée dans l'activité de collecte des eaux usées et boues (-70,3%) et de traitement et d'élimination des déchets (-22,8%).

Graphique 3 : Evolution de la production des industries environnementales



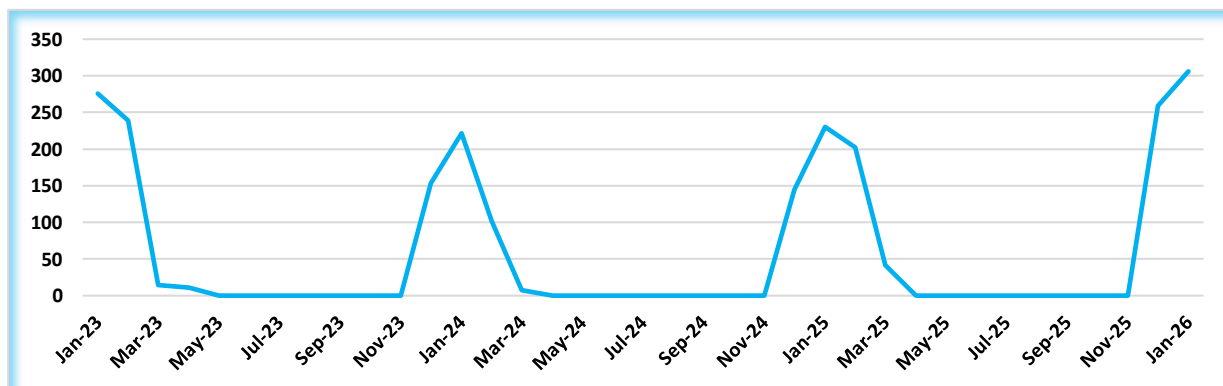
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



L'activité d'égrenage de coton se revigore

En janvier 2026, l'activité d'égrenage de coton est marquée par une progression de 33,1% de la production par rapport à la même période de l'année 2025.

Graphique 6 : Evolution de la production d'égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



Tableau 1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)

Code NAEMA	BRANCHE D'ACTIVITES	Janv.-25	*Nov.-25	*Dec.-25	Janv-26	Janv.-26/ Janv.-25
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES	192.9	185.4	213.2	213.0	10.4
06	Hydrocarbures	225.8	219.9	231.6	256.1	13.4
07	Minerais métalliques	153.9	113.6	168.2	119.7	-22.2
08	Autres produits des industries extractives	78.5	96.7	118.4	113.4	44.5
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	137.5	134.3*	148.9*	147.9	7.6
10-12	Produits agro-alimentaires	152.5	144.4*	159.2*	174.7	14.6
10	Produits alimentaires	150.3	143.5*	160.1*	178.1	18.5
11	Boissons	142.3	113.3*	113.9*	113.6	-20.1
12	Produits à base de tabac	94.5	101.5	73.5	49.9	-47.1
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	100.7	100.7	100.7	100.7	0.0
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	19.0	19.0	19.0	19.0	0.0
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	114.8	122.5	167.3	147.7	28.7
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	258.9	274.3	294.8	241.5	-6.7
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	121.5	130.7	145.8	116.0	-4.6
20	Produits chimiques	117.5	129.4	143.2	112.0	-4.6
22	Travail du caoutchouc et du plastique	123.7	114.5	134.1	118.4	-4.3
23	Matériaux minéraux	180.3	146.5	199.4	188.0	4.3
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	60.1	61.5	59.9	72.4	20.5
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	59.5	59.0	56.0	68.3	14.9
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	73.1	158.3	217.6	241.9	230.8
31-33	Autres industries manufacturières dont...	55.1	42.0	52.1	41.6	-24.5
31	Meubles et matelas	12.6	6.7	9.1	7.9	-37.2
32	Produits manufactures divers	170.4	163.4	194.1	149.3	-12.4
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	155.1	195.4	198.2	195.2	25.9
35	Electricité, gaz	160.5	209.1	214.2	208.0	29.6
36	Eau captée et distribuée	142.3	155.1	150.3	157.9	10.9
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	441.3	340.1*	341.0*	340.4	-22.9
37	Eau usées collectées et boues	258.6	554.8	403.3	76.9	-70.3
38	Déchets collectes, traités et éliminés	409.7	315.1*	316.2*	316.2	-22.8
05-38	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	166.9	164.4*	183.5*	183.5	9.9
01	Egrenage de coton	229.9	0.0	259.2	306.0	33.1
07-38	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON, HORS HYDROCARBURE	142.7	141.1	160.9	153.8	7.8

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* données mises à jour

Champ couvert

Le champ d'application de l'IHPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution de la production de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes de produits, et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du volume de production au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Dr. Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Dr. Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE et Mansour Laye THIAW**

Chargé de relation avec les entreprises : **Gana NDIAYE**

Diffusion : **Dr. El hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**

